



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 80.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour : 22 Contre : 1 (M. RICAUD)

Date de la convocation : 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

Absents excusés : MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE BASSIN EMPLOI NORD 31

Exposé :

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil municipal décidait de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions permettant d'évaluer notamment l'accueil et l'accompagnement, à travers les différents dispositifs proposés par le CBE, des personnes résidant sur la commune qui s'y rendent soit de leur propre initiative, soit envoyées par la commune, notamment pour les publics fragiles et vulnérables. Ainsi il était demandé au CBE :

- la tenue d'une fiche individuelle de suivi des personnes accueillies comportant toutes les informations nécessaires concernant les actions accomplies par les différents intervenants du CBE. Cette fiche individuelle doit permettre de valider que le public accueilli a bénéficié de modalités d'accompagnement innovantes, dynamiques et personnalisées, que ces actions ont été conduites en complémentarité des offres de droit commun spécifiques ou existantes. Pour les publics en situation de précarité, ils devront bénéficier d'un accompagnement spécifique permettant de faciliter leur insertion professionnelle, de faire évoluer la situation de la personne pour faciliter son retour ou accès à l'emploi, de faire progresser les compétences et les capacités et élaborer un projet professionnel
- la tenue d'une fiche individuelle de suivi des entreprises prospectées sur le territoire du CBE (contacts, actions menées ...)
- la transmission mensuelle de l'ensemble de ces fiches individuelles qui feront l'objet d'une évaluation par les membres du groupe de travail

- la transmission de la fiche de liaison informative CBE-mairie tous les 3 mois et au plus tard le 10 du mois suivant avec les informations suivantes : le nombre et la liste des offres emplois disponibles au sein du CBE, le nombre et la liste des offres d'emplois pour Aucamville, le nombre d'Aucamvillois suivis (mentionnant les nouvelles entrées et les sorties avec le motif).

Il était également prévu qu'au vu des évaluations conduites, la commune se prononce sur le maintien ou pas de son adhésion au CBE pour 2019.

Un groupe de travail a été constitué qui s'est réuni à plusieurs reprises et qui devait rendre ses conclusions fin juin 2018. Les différents livrables fournis par le CBE ont permis d'une part d'avoir une typologie précise des publics accueillis (âge, niveau de formation, mobilité, durée de chômage, ...) et d'autre part du niveau d'activité du CBE pour le public Aucamvillois (nombre de rendez vous...). La tenue de fiches individuelles (68 sur les mois de mars, avril et mai) a permis d'identifier de façon précise les actions menées par les agents du CBE et les sorties en CDD et CDI ainsi que l'orientation vers des parcours d'insertion et de formation.

La commission se révèle donc favorable au maintien de l'adhésion de la commune au CBE.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis du groupe de travail CBE,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 3 juillet 2018, favorable au maintien de l'adhésion au CBE pour 2019,

Entendu l'exposé de M. PEGOURIE, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de maintenir son adhésion au CBE pour l'année 2019.

Article 2 : la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 prendra en compte dans sa rédaction la poursuite des évolutions engagées en 2018 et l'insertion de quelques orientations complémentaires attendues de la part du CBE dans ses missions.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180712-12072018_80-DE
Reçu le 13/07/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
13/07/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE